

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, M^{mes} Marie Diament, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud et Hélène Roussel. Les Conseillers MM. Claude Caron et Stéphane Fraser. Le maire, M. Vincent More

Sont absent(e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-240 QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-241 QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

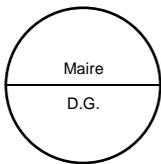
2015-11-242 QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

5. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Suivis effectués :

- Le 1^{er} octobre dernier, le directeur général, M. Louis Breton, a déposé 2 demandes de subvention pour le projet Espace villégiature, soit celle concernant la « Stratégie maritime – volet tourisme » et l'« Aide stratégique aux projets touristiques », visant toutes les deux le Ministère du Tourisme. Or, la Municipalité sait d'ores et déjà qu'elle n'a pas la possibilité de se voir accorder ces deux subventions provenant du Ministère du Tourisme. Puis étant donné que l'enveloppe dédiée à l'« Aide stratégique aux projets touristiques » est épuisée pour l'année 2015, la Municipalité se tourne vers l'enveloppe de la « Stratégie maritime – volet tourisme ».

La Municipalité s'attendait à un tel refus du Ministère du Tourisme. Elle avait donc déjà un deuxième plan de financement pour l'Espace villégiature, soit celui de solliciter la figure absente du premier plan de financement : le gouvernement fédéral. Or, une rencontre a déjà été planifiée avec le député fédéral pour explorer les possibilités de financement avec lui et ses attachés politiques.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation - avril 2015

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité et l'obligation de rapporter toute modification aux procès-verbaux à une séance tenante, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c E-15.1.0.1, Art. 202.1);

ATTENDU QU'il y a eu une erreur sur le montant de la liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – avril 2015 (résolution 2015-05-117);

CONSIDÉRANT QUE le montant à modifier est le suivant :

	Montant rapporté	Montant corrigé
Avril 2015	137 049,11 \$	133 609,66 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-243 QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Louis Breton, à apporter la correction en ces termes.

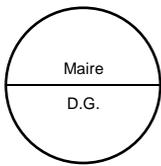
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

6. Information du Maire

- Le maire a assisté à une rencontre des municipalités riveraines du St-Laurent le 27 octobre dernier à la ville de Québec. Les thèmes de l'érosion côtière et de la sécurité maritime ont été abordés.
- Le 28 octobre dernier à la MRC de RDL, le maire a assisté à une rencontre préparatoire pour la présentation du projet de la future zone industrielle de Notre-Dame-du-Portage lors de l'audience de la CPTAQ qui aura lieu à Québec le 1^{er} décembre prochain. Il a été décidé par le comité d'aménagement de la MRC de RDL que la Municipalité ne présenterait que la moitié de la superficie à dézoner déjà présentée (Donc, le dézoning s'opérera en deux phases, advenant qu'il y ait extension de la zone industrielle.) L'UPA devrait envoyer une lettre comme quoi elle ne s'oppose pas à ce projet de zone industrielle modifié.
- Une première rencontre sur les prévisions budgétaires 2016 a eu lieu le 26 octobre dernier avec tous les membres du Conseil. Une deuxième rencontre est prévue le 26 novembre prochain, alors qu'une troisième rencontre pourra être nécessaire par la suite. Le budget et le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 sera adopté lors de la séance extraordinaire du lundi 14 décembre à partir de 19h30 à la salle Gilles-Moreau.
- Une rencontre avec le député fédéral, M. Bernard Généreux, est prévu pour bientôt afin de voir les possibilités de financement du projet muséal piloté par Patrimoine et Culture du Portage et aussi pour l'espace villégiature de la Municipalité.

7. Information des Conseiller(ère)s

- M^{me} Jacqueline Poirier a assisté à la réunion du comité d'établissement de l'école le 19 octobre dernier à l'école de NDDP. L'amélioration de la lecture, le soutien à la persévérance scolaire et une application contre l'intimidation et la violence ont été à l'ordre du jour. Il fut également mentionné que le service de garde compte sur quelque 38 élèves réguliers et 17 élèves occasionnels dans ses rangs, puis que le Grand Défi Pierre Lavoie a permis à la commission scolaire RDL-KAM de récolter 6 800 \$.
- M^{me} Hélène Roussel mentionne que Patrimoine et Culture du Portage est en plein renouvellement de ses membres. Avis aux intéressé(e)s, contactez M. Jean-Marie Deschênes ou M^{me} Denise Côté pour votre adhésion.
- M^{me} Marie Diament a participé à « Coup de chapeau à nos communautés » le 8 octobre dernier. Les personnes impliquées dans les projets de l'aménagement de l'école de l'Anse, du parc de l'Amitié et du jardin communautaire ont été spécifiquement soulignés pour Notre-Dame-du-Portage. Plusieurs maires et mairesses ainsi que des conseiller(ère)s étaient présent(e)s à l'évènement et beaucoup d'entre eux ont tenu à féliciter la Municipalité pour la rénovation du Chalet des sports.
- M. Claude Caron a participé à un souper-bénéfice pour la Fondation du centre hospitalier.



ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

8. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

ATTENDU QUE le maire effectue son rapport sur la situation financière de la Municipalité et que ce rapport sera publié dans l'Info-Portage, conformément au Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 955.).

9. Dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, c E-2.2, Art. 357-363).

10. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité est officiellement déposée aux membres du Conseil lors, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

CONSIDÉRANT QU'un (1) immeuble a un montant à recouvrir de 126,97 \$ sur plus de trois (3) ans, 5 immeubles ont un montant à recouvrir de 6 092,60 \$ sur plus de deux 2 ans et que 10 immeubles ont un montant total à recouvrir de 13 665,86 \$ sur plus d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Emmanuelle Garnaud, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-244

QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Louis Breton, à faire le nécessaire pour :

- recouvrer la somme des taxes en arrérages sur les 16 immeubles listés, avec ou sans l'aide d'un expert en recouvrement.

11. Valeur pour fins d'assurance des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport d'évaluation des Évaluations Pascal Arsenault pour les deux bâtiments suivants afin de revoir leur valeur aux fins d'assurance :

	Avant	Après
200, côte de la Mer - Chalet des ports	563 102 \$	1 015 000 \$
560, rte de la Montagne - Édifice municipal	652 388 \$	950 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité a également la possibilité de réviser la valeur aux fins d'assurances des deux bâtiments suivants en considération du coût de construction actuel, advenant que ce soit juste et que le Conseil décide de le faire :

	Avant	Après
196, côte de la Mer – Usine aqueduc Centre	567 395 \$	550 869 \$
560, rue du parc de l'Amitié – Usine égouts Amitié	873 088 \$	168 263 \$

12. Désignation d'un(e) maire(sse) suppléant(e)

ATTENDU QUE le Conseil a nommé M^{me} Marie Diament comme mairesse suppléante pour la période du 1 mai 2015 jusqu'au 31 octobre 2015;

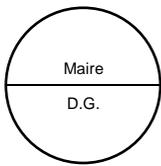
CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire allouer un mandat à un(e) autre conseiller(ère) pour la période du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 5 novembre 2017 afin de garantir une suppléance au maire, M. Vincent More, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-245

QUE le Conseil nomme :

- M^{me} Emmanuelle Garnaud comme mairesse suppléante pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016;
- M^{me} Hélène Roussel comme mairesse suppléante pour la période du 1 mai 2016 au 31 octobre 2016;
- M^{me} Marie Diament comme mairesse suppléante pour la période du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017;
- M. Claude Caron comme maire suppléant pour la période du 1er mai 2017 au 5 novembre 2017.



13. Réclamation de M^{me} Madeleine Boucher

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation de M^{me} Madeleine Boucher le 22 octobre 2015 afin de se faire rembourser une chaise pliante d'une valeur d'environ 30 \$ qu'elle s'est fait volée durant l'occupation de la salle Gilles-Moreau par l'Envol des aînés;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Madeleine Boucher juge que la Municipalité est responsable des lieux et qu'elle a l'obligation d'accéder à cette réclamation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas responsable de vol lors de la location ou de l'occupation du Chalet des sports par un tiers et elle n'a donc pas d'obligation afférente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-246

QUE le Conseil rejette cette réclamation et signale à Mme Madeleine Boucher que la Municipalité n'est pas responsable de ce vol et n'a aucune obligation envers elle.

14. Réclamation de Mme Sylvie Lévesque et de M. Pierre Canuel

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation de M^{me} Sylvie Lévesque et de M. Pierre Canuel le 28 septembre dernier afin de se faire rembourser leur séjour à l'Auberge sur mer pour les dommages physiques et psychologiques que M. Pierre Canuel auraient subis lors de sa soi-disante chute dans un trou d'homme de la Municipalité ainsi que pour les conséquences sur leur voyage;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sylvie Lévesque et M. Pierre Canuel jugent que la Municipalité est responsable de cet accident et qu'elle a donc l'obligation d'accéder à leur réclamation;

CONSIDÉRANT QU'aucune preuve n'accompagne la lettre de réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-247

QUE le Conseil rejette cette réclamation et demande à M^{me} Sylvie Lévesque et M. Pierre Canuel ou leur assureur de faire la preuve qu'il y ait un lien de cause à effet entre cet accident et la Municipalité. Advenant le cas que la Municipalité soit en faute, elle procédera à une contre-expertise par un expert en accident mandaté par la Mutuelle des municipalités du Québec, son assureur.

15. Information sur le programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

Un nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales est disponible.

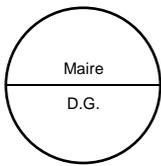
Une personne pourra obtenir une subvention pour une année quelconque si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédente;
- Elle avait atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année;
- Son revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée était de 50 000 \$ ou moins (montant indexé selon l'IPC à partir de 2017);
- Elle était, le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins quinze années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire;
- Elle est la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée;
- Elle occupe l'unité d'évaluation comme lieu de résidence principale;
- L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement;
- L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excède d'au moins 7,5 % l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de Revenu Québec.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Nil



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE M^{me} Hélène Roussel présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

409, rte du Fleuve, changement de la porte principale et de son volet

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter des vitraux dans la porte principale pour ajouter de la luminosité et des vitraux fleuris comme volet sur le côté de cette porte;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de vitraux s'intègre bien à la maison et donne un caractère plus personnel à l'architecture;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diamant, et résolu à la majorité des conseiller(ère)s présent(e)s (il est à noter que M. Claude Caron se retire pour cette résolution),

2015-11-248 QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

720, rte du Fleuve, démolition et reconstruction de la résidence

ATTENDU QUE le demandeur a fait une présentation de son projet au CCU avec description à l'appui;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la démolition de la résidence pour reconstruire le plus semblable possible, une nouvelle maison;

CONSIDÉRANT QUE la complète reconstruction de la maison est la solution permettant le mieux la transformation en habitation permanente, entre autres en isolant la construction;

CONSIDÉRANT QUE la construction prévue conserve des éléments architecturaux et l'apparence de la maison actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté est illustré uniquement à l'aide de croquis et qu'il doit être plus détaillé pour garantir la conservation de l'apparence actuelle de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, avec la condition suivante:

Présenter à nouveau le projet au CCU avec des plans précis et complets de la future construction, de manière à s'assurer que le projet énoncé ne puisse être modifié aisément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-249 QUE le Conseil décide que la démolition de cette résidence n'est pas justifiée. Il tient à mentionner :

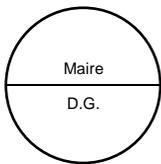
- que cette résidence fait partie du patrimoine de villégiature de Notre-Dame-du-Portage;
- qu'il est possible d'isoler la résidence depuis l'intérieur ou l'extérieur, puis que cet argument n'est donc pas suffisant;
- que d'accéder à cette demande de démolition créerait un précédent important et qu'il est possible de proposer un autre projet sans causer un préjudice sérieux au propriétaire.

17. Dépôt du rapport sur les Fleurons du Québec

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport des Fleurons du Québec, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE la Municipalité a eu un score de 649 qui équivaut à 3 fleurons sur une possibilité de 5 et qu'un score de 700 équivaldrait à 4 fleurons;

ATTENDU QUE la Municipalité tiendra compte de recommandations du classificateur dans ses projets d'aménagement afin de s'améliorer dans le prochain classement qui s'effectuera au cours de 2018.



18. Suivi sur la rencontre concernant les programmes de subvention aux personnes ou aux habitations dans la plupart des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup

Le 22 octobre dernier à la MRC de RDL, le directeur général a assisté à une rencontre sur l'« avenir des programmes de développement local dans les communautés ». Selon la compréhension et l'interprétation du directeur général, les programmes en place dans plusieurs municipalités de la MRC de RDL ne sont pas légaux. Ils n'auraient vraisemblablement pas d'incidence sur le solde migratoire de la région, qu'ils ne font qu'alimenter la lutte entre les municipalités pour les nouveaux arrivants et consisterait donc qu'à employer des fonds publics pour inciter le privé à faire construire de nouvelles résidences. Or, il est fort probable que ces programmes fassent l'objet d'une décision à la MRC de RDL.

Autrement, d'autres incitatifs sont possibles, comme la rénovation des résidences existantes, mais encore faut-il posséder des outils de planification, comme un programme particulier en urbanisme (PPU) et des objectifs clairs et précis à atteindre pour que ces subventions servent un intérêt municipal et communautaire davantage important, comme de susciter un dynamisme nouveau à un cœur de village.

La Municipalité a d'ailleurs l'intention de faire un tel exercice de planification territoriale, comme vous le savez, par l'entremise de sa démarche participative pour des orientations en aménagement et développement pour le centre de la municipalité, avec l'aide du Living Lab (expert en animation participative) et l'Atelier urbain (expert en urbanisme).

19. Délégation pour l'aménagement du parc de l'Anse

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet d'aménagement du parc de l'Anse dans son programme triennal d'immobilisations 2015-2017;

CONSIDÉRANT QU'un comité de projet a fait ses recommandations et qu'elles ont toutes été retenues dans la proposition avancée par M. Fernand Dumont et M^{me} Nadine Caron;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner suite aussitôt que possible à une demande de subvention de 100 000 \$ dans le cadre de ce projet et qu'il faut accélérer le processus de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-250 QUE le Conseil nomme M^{me} Hélène Roussel et M. Vincent More pour valider le plan d'aménagement du parc de l'Anse en considérant les recommandations prochaines du CCU à cet égard.

20. Délégation pour l'œuvre d'art intégré à l'Espace villégiature

ATTENDU QUE le projet de l'Espace villégiature nécessite un projet d'œuvre d'art intégré à l'architecture, au paysage et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un comité doit être constitué pour effectuer la sélection de l'œuvre qui sera implantée sur le terrain ou dans le bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-251 QUE le Conseil nomme M^{me} Emmanuelle Garnaud comme représentante de la Municipalité (avec droit de vote), M^{me} Marie-Hélène Nollet comme architecte du projet (avec droit de vote) et M^{me} Sylvie Pomerleau comme observatrice de la Municipalité (sans droit de vote) a siégé sur le comité de l'œuvre d'art intégré à l'espace villégiature. Advenant que M^{me} Sylvie Pomerleau soit indisposée à siéger sur ce comité, le Conseil identifie déjà M^{me} Mélanie Milot comme remplaçante observatrice de la Municipalité.

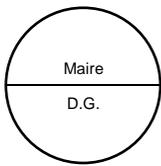
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Bilan sur le Bal de l'Halloween

Le Bal de l'Halloween s'est tenu le vendredi 23 octobre dernier. Quelque 70 personnes ont participé à l'évènement. Le rapport reste à compléter et l'information sera acheminée le mois prochain.

22. Appel de candidatures et entrevues pour le Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité engage 2 personnes pour compléter le personnel nécessaire au Chalet des sports durant la saison hivernale;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE 4 candidat(e)s se sont démontré(e)s intéressé(e)s aux 2 postes affichés, que des entrevues sont nécessaires et qu'un membre du conseil doit faire partie du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-252 QUE le Conseil délègue M^{me} Marie Diament comme représentante du Conseil pour participer aux entrevues concernant le personnel du Chalet des sports.

23. Appel aux commentaires et suggestions concernant la programmation hivernale

La Municipalité souhaite faire un dernier appel à vos commentaires et suggestions pour la programmation hivernale. La date limite pour ce faire est le mardi 3 novembre à midi.

24. Délégation pour le plan de promotion du Chalet des sports et matériel promotionnel

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire la promotion du Chalet des sports, entre autres afin de souligner son 20^e anniversaire de construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques décisions à prendre et qu'il faut mettre en branle le plan de promotion du Chalet des sports dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-253 QUE le Conseil délègue M^{me} Marie Diament, comme responsable des loisirs, et M^{me} Emmanuelle Garnaud, comme responsable des communications, à prendre les décisions concernant la mise en fonction du plan de promotion du Chalet des sports.

25. Adoption de la modification du règlement sur la tarification des services municipaux (Chalet des sports)

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), le Conseil a décidé de modifier le règlement numéroté 2014-08-346 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux »;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 1^{er} décembre 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE cette modification au règlement instaure la gratuité pour l'accès aux infrastructures sportives et récréatives au Chalets des sports (glissade, patinoire, piste/sentier), mais de garder les tarifs pour le matériel de location et les aliments disponibles à la cantine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-254 QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2015-02-348 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux ».

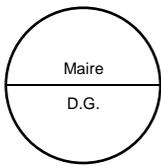
26. Utilisation du stationnement municipal par le transport scolaire at autres demandes

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de M. Jean Bélanger, chauffeur d'autobus scolaire et de plusieurs demandes de M^{me} Johanne Lussier, directrice de l'école pour :

- constituer une « zone de virée » dans le stationnement municipal à des heures précises;
- constituer une « zone réservée » dans la surlargeur du côté fleuve à des heures précises;
- délimiter une case de stationnement dans la zone « no parking » utilisée pour la disposition des bacs à ordures et à recyclage de l'école;
- et installer une clôture municipale sur la section entre l'accès à l'école et l'accès au presbytère.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-255 QUE le Conseil indique :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

- qu'il y aura une « zone de virée » avec une signalisation de sensibilisation uniquement, donc sans aucun recours possible en cas de conflit d'usage, mais tout de même adéquate pour indiquer qu'il y a une zone de « no-parking » à des heures précises afin que l'autobus scolaire puisse virer;
- qu'il y aura une « zone réservée » avec une signalisation de sensibilisation uniquement, donc sans aucun recours possible en cas de conflit d'usage, mais tout de même adéquate pour indiquer qu'il y a une zone de « no-parking » à des heures précises afin que l'autobus scolaire puisse se stationner;
- qu'il n'y aura pas de case de stationnement dans l'espace «no-parking» actuel et qu'il n'y aura pas d'ajout de clôture municipale.

27. Instauration du service de la « Boîte à fraîcheur »

La Municipalité a fait un appel à tous afin d'instaurer un point de chute pour la « Boîte Fraîcheur » à Notre-Dame-du-Portage, mais il n'y a pas eu d'engouement des gens, alors la Municipalité ne donnera malheureusement pas suite au projet.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

28. Contrat de Pavage Cabano, dépassement de coût des travaux – pont du ruisseau creux

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la réfection de la route du Fleuve, du chemin Fraserville, du rang 2 et du pont du ruisseau Creux comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet était évalué à 45 000 \$, financé par les subventions PAARRM (5 572 \$ et 10 000 \$) et par la Municipalité (35 428 \$);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite revoir le budget à 50 170 \$ pour la réalisation du projet, car des travaux supplémentaires ont été nécessaires sur le pont du ruisseau Creux étant donné l'état de la dalle structurante en béton, comme d'étendre davantage d'enrobé bitumineux sur la surface de la chaussée du pont (la structure du pont relève du ministère des Transports alors que les accotements et la surface relève de la Municipalité);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés nécessitent une affectation supplémentaire, puisée dans les excédents non affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Emmanuelle Garnaud, appuyé par M^{me} Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-256

QUE le Conseil affecte un montant 5 170 \$ supplémentaire, puisé dans les fonds des excédents non affectés, pour le projet de réfection de la route du Fleuve, du chemin Fraserville, du rang 2 et du pont du ruisseau Creux.

29. Contrat de Tamisage RDL, prolongement des travaux – rechargement des accotements

ATTENDU QUE la Municipalité effectue bon an mal an des travaux de rechargement d'accotements afin d'entretenir convenablement les routes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet était évalué à 5 000 \$, financé par la Municipalité (5 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite autoriser une dépense de 16 569,43 \$ à Tamisage RDL inc. pour effectuer davantage de rechargement d'accotements cette année;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'entretien et la réparation des infrastructures de voirie demeure à 52 000 \$ et que ce changement n'a aucune incidence sur le budget municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

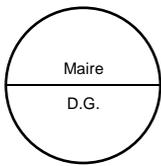
2015-11-257

QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Louis Breton, à effectuer une dépense de 16 569,43 \$ à Tamisage RDL inc. pour le rechargement d'accotements.

30. Affectation supplémentaire pour la réfection de la citerne incendie de la route de la Montagne

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la réfection de la citerne incendie de la route de la Montagne comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet était évalué à 6 000 \$ afin de refaire le périmètre de sécurité de la citerne, financé par la Municipalité (6 000 \$);



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite revoir le budget à 20 000 \$ pour la réalisation du projet afin de refaire le périmètre de sécurité de la citerne, de nettoyer le bassin et de changer la crépine (de 4" à 6"), financé par la Municipalité (20 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés nécessitent une affectation supplémentaire, puisée dans les excédents non affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-258

QUE le Conseil affecte 14 000 \$ supplémentaire, puisé dans les fonds des excédents non affectés, au projet de réfection de la citerne de la route de la Montagne.

31. Octroi des contrats de déneigement des immeubles municipaux ainsi que des rues de la Colline et du parc de l'Amitié

ATTENDU QUE les contrats de déneigement pour les immeubles municipaux ainsi que pour les rues de la Colline et du parc de l'Amitié sont venus à échéance;

ATTENDU QU'il s'agit de 2 contrats sur appel d'offres par invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 3 entreprises à déposer une soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu 1 soumission pour chacun des contrats et qu'il s'agit de l'Entreprise Norbert Lapointe Multi-Services, pour un montant de 28 350,00 \$ (+ taxes) concernant les immeubles municipaux et un montant de 21 900,00 \$ (+ taxes) concernant les rues de la Colline et du parc de l'Amitié pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diamant, appuyé par M^{me} Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-259

QUE le Conseil mandate MM. le maire, Vincent More, et le directeur général, Louis Breton, à signer le contrat selon ces termes entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'Entreprise Norbert Lapointe Multi-Services.

32. Rapport du service incendie de la ville de RDL

ATTENDU QUE M. Claude Caron présente sommairement le rapport du service incendie de la ville de RDL à l'assemblée.

Aucun incident important n'est à mentionner. Autrement, le service incendie a complété sa tournée de prévention afin d'ajuster les niveaux de risques incendie des immeubles visités.

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

33. Demande de l'unité régionale de loisir et de sports du BSL pour le gala sportif

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation de l'Unité régionale de loisir et de sports du BSL pour participer au gala sportif;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée à la reconnaissance de 2 athlètes de Notre-Dame-du-Portage, soit Charlie Bilodeau (patinage artistique) et Gabrielle Gougoux (natation).

34. Demande de commandite de Centraide pour sa campagne de financement annuelle

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de Centraide;

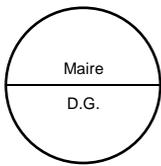
CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs organismes dans la région de Rivière-du-Loup dont la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-260

QUE le Conseil accorde un montant de 200 \$ à Centraide pour sa campagne de financement annuelle.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

35. Demande de commandite de la Sûreté du Québec pour le programme IMPACT 2015-2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un évènement de sensibilisation portant sur l'utilisation du cellulaire au volant, sur les dispositions à prendre lors d'accidents graves, sur une simulation en salle d'urgence, et qu'il touche les élèves de l'École Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-261 QUE le Conseil accorde un montant de 200 \$ à la Sûreté du Québec pour son programme IMPACT 2015-2016.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

36. Dépôt des deux états financiers comparatifs – octobre 2015

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

37. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – octobre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-11-262 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 235 179.91 \$.

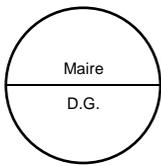
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

38. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Espace villégiature - M. Yves Lanthier s'informe sur l'alternative de la Municipalité concernant le plan de financement. Le directeur général l'informe que l'« Aide stratégique au projet touristique » est effectivement abandonné et que la Municipalité se tourne vers Développement économique Canada ou autres sources du gouvernement fédéral. Le maire tient à réaffirmer que la Municipalité n'effectuera pas le projet, si le plan de financement n'est pas bouclé et que la part de la Municipalité n'est pas d'environ 20 %.
- Espace villégiature - M. André Corriveau s'inquiète quant à l'évolution du budget global du projet, qu'il soit passé de 1,4 M à 2,1 M. Le maire lui indique ce n'est pas comparable, que plusieurs éléments n'étaient pas comptabilisés dans la présentation à 1,4 M, qu'on ne peut pas faire le rapprochement entre des pommes et des carottes. Le maire invite M. Corriveau à venir vérifier le budget à la Municipalité pour lui faire une comparaison qui se tient.
- Stationnement de l'Espace villégiature - M. Yves Lanthier s'informe sur le stationnement qu'entend faire la Municipalité avec l'ancien dépanneur. Le maire lui indique qu'une offre sera envoyée à la propriétaire d'ici Noël.
- Bibliothèque de l'Espace villégiature - Mme Francine Pelletier demande le nombre d'heures que sera ouverte la bibliothèque. La conseillère, M^{me} Emmanuelle Garnaud, lui indique qu'un minimum d'heures est obligatoire pour avoir droit à la subvention et que ce sera grandement augmenté comparativement à aujourd'hui.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Le directeur général renchérit en lui signalant que la Municipalité vise 20 heures par semaine, mais qu'elle est tenue d'ouvrir 14 heures par semaine.

- Patrimoine religieux – MM. André Corriveau et Yves Lanthier s'interrogent sur l'avenir du patrimoine religieux. Le maire leur indique que la Municipalité souhaite la préservation de tout le patrimoine religieux, mais que la Municipalité n'est pas obligée de jouer ce rôle pour le presbytère au même titre qu'elle entend le jouer pour l'église. Un promoteur peut très bien acquérir le presbytère et en faire quelque chose d'acceptable pour la communauté.

39. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21:00.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier